

## ARRETE DU MAIRE

### LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,
- VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,
- VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,
- VU l'article R.610-5 du code pénal,
- VU l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2013 portant modification des heures de fermeture des débits de boissons,
- VU la demande présentée par Monsieur GIGLEUX Franck, gérant du Café Chaud - 11 Rue St Jacques - 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'installer des praticables, d'organiser un concert en plein air, de fermeture tardive sur le parking de la Place St Jacques et d'interdire la circulation rue St Jacques, le samedi 12 août 2017 de 19 h 00 à 1 h 00.

**CONSIDERANT** que toutes les mesures doivent être prises pour assurer la sécurité lors du concert en plein air.

### ARRETE

- Article 1 :** La manifestation décrite dans la demande susvisée est autorisée sous respect des conditions suivantes.
- Article 2 :** Le parking de la Place Saint Jacques sera interdit au stationnement et l'autorisation de jouer de la musique est donnée pour le samedi 12 août de 19 h 00 à 1 h 00. La circulation sera interdite rue St Jacques ce même jour. Une déviation sera mise en place par la Rue Philippe Bridot.
- Article 3 :** Toute la signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 4 :** Monsieur Le Commandant de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur Le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le treize juin deux mille dix-sept.

#### Destinataires :

- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Monsieur Le Commandant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Monsieur L'Adjudant-Chef commandant du Centre de Secours de La Souterraine.
- Monsieur GIGLEUX Franck,



Le Maire

Jean-François MUGUAY